

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2015/06/01 Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **1^{er} juin 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :
M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault
formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, secrétaire d'assemblée, est aussi présent.

2015-163 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge
- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-164 NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que Maxime Boissonneault soit nommé secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-165 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que l'ordre du jour soit adopté en enlevant le point 7.1 Installation d'un panneau d'arrêt – Pont Chemin du Canal et en ajoutant le point 9.1 Installation miroir en dôme – Pont Chemin du Canal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-166 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2015 À 20 H

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-167 AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE INCENDIE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que les achats suivants soient autorisés :

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| <i>Ackalands</i> | Inspection annuelle |
| Bon 586303 | 706,52 \$ plus les taxes applicables |

| | |
|-------------------|---|
| <i>Métro Plus</i> | Repas et collation pour la formation du |
| Bon 586304 | 2 mai 2015 |
| | 152,10 \$ plus les taxes applicables |

| | |
|-----------------------------|---|
| <i>Imprimerie Topp inc.</i> | Fourniture pour les visites de prévention |
|-----------------------------|---|

| | |
|---|--|
| Bon 586305 | 474,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Aréo Feu</i> Bon 586306 | Visière 77,36 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Équipement médical Rive Nord</i> Bon 586307 | Mannequin et accessoires 797,65 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Équipement St-Pierre</i> Bon 586308 | Lumière pour le véhicule 211 85,00 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Jalec</i> Bon 586309 | Réparation radio VX354 150,05 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Mécamobile</i> Bon 586310 | Inspection annuelle des véhicules 211/311 380,90 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Mécamobile</i> Bon 586311 | Inspection annuelle du véhicule 511 et réparation de l'alarme de recul 274,86 \$ plus les taxes applicables |

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-168

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-06 et les documents afférents.

2015-169

TOURNOI DE GOLF – FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DU COMTÉ DE HUNTINGDON

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût de 2 billets pour permettre à 2 élus de participer au tournoi de golf et le coût de 1 billet pour permettre à un élu de se joindre au souper, le tout au profit du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon qui se tiendra le 26 août 2015 au *Club de golf de St-Anicet*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-170

DON À LA FONDATION CVR

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à la *Fondation éducative CVR*, organisme de bienfaisance remettant des prix et bourses d'études aux finissants de l'école CVR High School pour souligner l'excellence académique, un don de 100 \$ dans le cadre de sa 30^e collecte de fonds annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-171

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires mai 2015 950223 à 950277 30 024,45 \$

| | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------|
| Journal des achats 05-05-15 | 132126 | -300,00 \$ |
| Journal des achats 06-05-15 | 132130 à 132133 | 20 668,43 \$ |
| Journal des achats 11-05-15 | 132134 à 132146 | 8 420,00 \$ |
| Journal des achats 11-05-15 | 132147 | 1 385,36 \$ |
| Journal des achats 27-05-15 | 132148 à 132202 | 212 067,37 \$ |
| Journal des achats 01-06-15 | 132203 à 132222 | 31 170,14 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-172

DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTIONS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014

La secrétaire-trésorière adjointe déposera le rapport des indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2014 avant le 30 juin 2015. Ce rapport sera envoyé au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-173

MANDAT À LA FIRME ARSENAULT BOURBONNAIS – PRÉPARATION D'UN PLAN DÉMONSTRANT L'EMPRISE

Considérant la résolution numéro 2015-073 adoptée le 2 mars 2015;

Considérant les exigences d'Hydro-Québec décrites dans l'offre d'achat du futur terrain de soccer;

Considérant plus particulièrement l'item « et l'emprise de la servitude à créer en fonction de la ligne électrique sur ce même terrain »;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la firme *Arsenault Bourbonnais* pour procéder à la préparation des documents relatifs à l'emprise de la servitude à créer en fonction de la ligne électrique, le tout pour un montant de 525 \$ plus les taxes applicables.

M. Réjean Dumouchel, conseiller, déclare être le président de l'Association de soccer Saint-Stanislas-de-Kostka et s'abstient de participer à cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-174

MANDAT À LA FIRME ARSENAULT BOURBONNAIS – LOTISSEMENT DE LA RUE ALDÉRIC-RAYMOND

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire acquérir la servitude de la rue Aldéric-Raymond de la Fabrique de la paroisse Saint-Laurent en lotissant le lot selon les règles municipales;

Considérant que la Fabrique de la paroisse Saint-Laurent désire se départir de cette section du lot comportant une servitude aux résidents;

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le conseil municipal mandate la firme *Arsenault Bourbonnais* pour procéder aux lotissements de la rue Aldéric-Raymond selon les règles municipales, pour un montant de 2000 \$ plus les taxes et les frais d'enregistrement comprenant le remplacement cadastral et le piquetage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-175

MANDAT À ME NATHALIE DAOUST DE LA FIRME PILON, DAOUST, NOTAIRES – ACQUISITION DE LA RUE ALDÉRIC-RAYMOND

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire être propriétaire de la rue Aldéric-Raymond;

Considérant que la Fabrique de la paroisse Saint-Laurent désire se départir de cette section du lot;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate Me Nathalie Daoust de la firme *Pilon, Daoust, notaires* pour la préparation du contrat d'achat de la rue Aldéric-Raymond identifiée par le lot du cadastre rénové du Québec qui sera créé par la firme Arsenault Bourbonnais, le tout pour un montant de 1 087 \$ plus les taxes applicables.
- Que la mairesse et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer les documents de donation relative à une parcelle de terrain connue sous le nom de rue Aldéric-Raymond par la Fabrique de la paroisse Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-176

MANDAT SERRES PAJOT INC. – AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adressé des demandes de soumissions par invitation pour l'aménagement et l'entretien paysagers des différents terrains municipaux;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit :

| | |
|-----------------------------|------------|
| <i>Denis Brisson Inc.</i> | 6 150,35\$ |
| <i>Les serres Pajo Inc.</i> | 1 768,00\$ |

Plus les taxes applicables.

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate le plus bas soumissionnaire conforme soit *Les serres Pajo Inc.* pour l'aménagement et l'entretien paysagers au montant total de 1 768,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-177

MANDAT À LA FIRME AQUATECH (TECKNO) – SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant les récentes prescriptions imposées par le Règlement sur les Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées (ROMAEU), mis de l'avant par le MDDELCC;

Considérant la proposition numéro 540-0045, *Proposition de services professionnels pour la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel, ainsi que pour la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU*, du 23 avril dernier de la firme AQUATECH (TECKNO);

Considérant l'ajustement forfaitaire de 720\$ plus les taxes applicables qu'implique cette proposition;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la firme AQUATECH (TECKNO) pour procéder à l'application des nouvelles prescriptions du ROMAEU regardant le suivi analytique des installations de traitement des eaux usées et des ouvrages de surverse, le tout pour un montant de 720 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-178

AUTORISATION ET DÉLÉGATION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FIN D'EMPLOI

Considérant les discussions et l'entente de terminaison d'emploi intervenues entre la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et M^{me} Louise Maheu-Denis;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que les termes de l'entente commune intervenue entre la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et madame Louise Maheu-Denis soient approuvés, tel qu'ils ont été déposés au conseil ;
- Que le conseil autorise la mairesse, M^{me} Caroline Huot, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ladite entente ainsi que tous les documents nécessaires au règlement de cette terminaison d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-179

MANDAT – GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Considérant le départ de Mme Louise Maheu-Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant le besoin de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour combler la gestion administrative;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que M. Maxime Boissonneault soit mandaté comme gestionnaire administratif et secrétaire d'assemblée selon les termes de l'entente déposée;
- Que le conseil autorise la mairesse, M^{me} Caroline Huot, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-180

ANNULATION DE L'AUTORISATION POUR LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (2015)

Considérant la résolution 2015-142 du 4 mai 2015;

Considérant le départ à la retraite de M^{me} Louise Maheu-Denis;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka annule la résolution 2015-142 autorisant madame Louise Maheu-Denis a participé au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-181

AUTORISATION D'ACHAT – TRAVAUX PUBLICS ET PARCS

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que les achats suivants soient autorisés :

| | |
|--|---|
| <i>PG Mécanique</i> Bon 586494 | Réparation d'une fuite hydraulique sur le GMC 236,75 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Les Entreprises Denis Léger</i> Bon 586495 | Enlève support à neige du tracteur 192,50 \$ plus les taxes applicables |
| <i>PG Mécanique</i> | Réparation du tracteur John Deere |

| | |
|---------------------------------------|--|
| Bon 586496 | courroies alternateur 288,60 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Martek</i> Bon 586497 | Poteaux et panneaux pour la voie vélo/auto (Canal à B.des Brises) 517,50 \$ plus les taxes applicables |
| Equiparc Bon 586498 | 1 banc et 3 tables pour le parc des Brises 2 748 \$ plus les taxes applicables |
| <i>DGL Concept inc.</i> Bon 586499 | Produit pour le réseau d'égout 1 260 \$ plus les taxes applicables |
| <i>Martek</i> Bon 586500 | Panneaux – réduction de la vitesse sur le chemin de la Rivière 124 \$ plus les taxes applicables |

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-182

AUTORISATION DE RÉDUIRE LA VITESSE SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Considérant la pétition reçue le 9 octobre 2014 relative à la vitesse sur le chemin de la Rivière;

Considérant que les élus ont analysé la situation et conviennent de réduire la vitesse sur le chemin de la Rivière;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à la réduction de la vitesse de 80 km à 50 km sur le chemin de la Rivière.
- Que l'installation des panneaux soit faite selon la procédure des travaux publics.
- Qu'une lettre soit adressée à tous les propriétaires du chemin de la Rivière pour les aviser du changement à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-183

MANDAT - CAPTURE DE CASTORS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit procéder à la capture des castors afin d'éviter les inondations;

Considérant que le prix fixe soumis par Rodolphe Hart et Bernard Hart est fixé au montant de 1000\$, incluant le coût du trappage et la machinerie pour démanteler les barrages présents actuellement;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à Rodolphe Hart et Bernard Hart le mandat de capturer les castors et de démanteler les barrages sur son territoire, au montant fixe de 1000\$ selon les conditions établies au document préparé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-184

MANDAT RENOFLEX – GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – PONCEAU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu le 12 août 2014 un rapport du Ministère des Transports du Québec indiquant les travaux de responsabilité municipale à réaliser;

Considérant les recommandations faites pour le pont de la Rivière-Saint-Louis (P-09969);

Considérant le décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 mentionnant que la municipalité est responsable de l'entretien, de la chaussée, des trottoirs ou chasse-roues, du drainage et de l'éclairage des ponts MTQ sur le réseau municipal;

Considérant le bordereau de soumission reçu par Renoflex comprenant l'enlèvement de quatre (4) glissières et poteaux, l'installation de deux (2) glissières sur poteaux de bois et de deux (2) glissières d'ancrages usagées au coût de 3 334,28\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à Renoflex le mandat de l'enlèvement et de l'installation des glissières de sécurité au coût de 3 334,28\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-185

AUTORISATION D'ASSISTER À LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que M^{me} Miriame Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux événements et que M^{me} Caroline Huot soient autorisées à assister à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra à Gatineau les 7 et 8 octobre 2015.
- Que les frais de représentation, les frais d'inscription et les frais de déplacement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un maximum de 1300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-186

AUTORISATION POUR LE COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que M^{me} Caroline Huot, mairesse, M^{me} Chantal Lafleur, inspectrice municipale et M^{me} Miriame Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux événements soient autorisées à assister au colloque annuel du Réseau québécois de villes et villages en santé qui se tiendra à Salaberry-de-Valleyfield les 16, 17 et 18 septembre 2015.
- Que les frais d'inscription et les frais de déplacement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un maximum de 600\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-187

AUTORISATION DES DÉPENSES – PROGRAMMATION ESTIVALE PARC DES BRISES

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal accepte de défrayer les dépenses relatives à la programmation estivale du parc des Brises pour le samedi 20 juin, les dimanches 19 et 26 juillet ainsi que les dimanches 2 et 9 août, selon la liste déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.
La mairesse ne vote pas.

2015-188

SOUTIEN À LA COORDINATION DE LA PFM/MADA – MJB COMMUNICATIONS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est à se doter d'une Politique familiale municipale/Municipalité amie des aînés;

Considérant le besoin de soutien à la coordonnatrice aux loisirs et aux événements pour la réalisation de cette politique;

Considérant le soutien reçu de MJB Communications lors des semaines du 20 et du 27 avril ainsi que du 4 et du 11 mai 2015 pour un total de 10,5 heures au taux horaire de 30\$ l'heure, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka paie à MJB Communications le soutien à la coordination de la PFM/MADA pour un total de 315\$ plus les taxes applicables;
- Que ce montant soit payé à partir du poste budgétaire 0270150648.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-189

INSTALLATION D'UN MIROIR EN DÔME – PONT CHEMIN DU CANAL

Considérant un problème de visibilité sur le chemin du Canal à la hauteur du pont;

Considérant que les propriétaires résidant à proximité du pont enjambant le Canal Saint-Louis sont conscients de la problématique;

Considérant que l'installation d'un miroir en dôme viendrait sécuriser les lieux;

Considérant la soumission reçue de Omax au coût de 202,95\$ sans les taxes pour un miroir de 33 pouces de diamètres;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'acquisition d'un miroir en dôme de 33 pouces de diamètre auprès de Omax au coût de 202,95\$ plus les taxes applicables;
- Que l'installation du panneau soit faite selon la procédure des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-190

INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- De la présence à la session du conseil des maires de la MRC Beauharnois-Salaberry le 20 mai dernier du jeune Joey Gilbert, qui a été nommé maire d'un jour;
- Elle souligne le succès de la course organisée le 17 mai dernier où près de 100 personnes ont participé;
- Elle souligne le succès de la journée de la nature tenue le dimanche 24 mai. 74 personnes qui ont participé au brunch et plus de 100 personnes qui ont visité les kiosques et sont venues récupérer des arbres et de la terre;
- Elle invite les citoyens à compléter le sondage sur la PFM/MADA qui est maintenant disponible sur le site internet de la municipalité et au bureau en copie papier;
- Elle rappelle aux citoyens la tenue des ventes de garage les 5-6 et 7 juin prochain;
- Elle invite les personnes présentes aux activités qui se dérouleront entre les voisins pour la « Fête des voisins » le 6 juin;
- Elle invite les citoyens à l'inauguration du Parc des Brises et au lancement du code d'éthique pour les bouées qui aura lieu le samedi 20 juin prochain au Parc des Brises de 10 h 00 à 15 h 00;
- Elle invite les citoyens à la Fête de la St-Jean qui sera tenue cette année au Parc Lavigne de 18 h 00 à 2 h 00 le 23 juin prochain. Elle mentionne également qu'il y aura un service de navette qui partira du centre socioculturel jusqu'au Parc Lavigne;
- Un rappel de vérifier le prochain Stan-info qui sera publié cette semaine.

2015-191

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015-192

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la séance soit levée à 20 h 43.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Secrétaire d'assemblée